Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et

d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 3 (1906-1913)

Heft: 8

Artikel: Le pèlegrinage d'un évêgue de Genève (Jean-Louis de Savoie) en

1480

Autor: Berchem, Victor van

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1002482

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE PÈLERINAGE

D'UN

ÉVÊQUE DE GENÈVE

(JEAN-LOUIS DE SAVOIE)

EN 4480¹

L'historien du moyen âge n'a pas une tâche facile lorsqu'il cherche à faire revivre la personnalité des hommes qu'il met en scène. Cela tient à la fois à la rareté et à la nature des documents dont il dispose. De brèves annales, des actes administratifs ou judiciaires, des contrats de droit privé ne le renseignent qu'indirectement et très imparfaitement sur le caractère de ses personnages. Quant aux chroniques plus détaillées, elles n'éclairent qu'un petit nombre de figures et trop souvent leur témoignage ne peut pas ètre accueilli sans réserves. D'une manière générale, on peut dire qu'il faut arriver jusqu'à l'entrée des temps modernes pour trouver, dans les sources historiques, de ces traits personnels qui permettent de tracer un portrait sans faire la part trop grande à l'hypothèse. Les lettres, dont le nombre se multiplie à partir du XV^{me} siècle, deviennent alors une mine précieuse, et celles qu'a écrites la personne même qu'il s'agit de dépeindre ne sont pas les moins instructives.

A cet égard, les quelques lettres ou billets qui nous restent de l'évèque de Genève Jean-Louis de Savoie ne manquent pas d'intérèt. Ce prince est le second des trois fils du duc de Savoie Louis I^{er} qui succédèrent à leur grand-père, le pape Félix V, sur le siège de Genève. Sous le titre d'administrateur perpétuel, il

¹ Communication faite à la Société, le 25 mars 1909.

remplit les fonctions épiscopales de 4460 jusqu'à sa mort, en 1482. Et tel a été son rôle, que l'historien Edouard Mallet le considère « comme l'homme qui a occupé la plus grande place dans l'histoire de Genève pendant la seconde moitié du XV^{me} siècle ¹ ». Le dossier de ses lettres est modeste : à notre connaissance, il ne comprend qu'une dizaine de pièces ². Si peu intellectuel que paraisse avoir été l'évêque Jean-Louis ³, il est certain

- ³ Voir cependant M. de Reiffenberg, Coup-d'ail sur les relations qui ont xisté jadis entre la Belgique et la Savoie, dans Nouv. Mém. de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, t. XIV, 1841, p. 46:

 « Un manuscrit, que nous possédons aussi, contient une traduction en
- « Un manuscrit, que nous possedons aussi, contient une traduction en prose du St-Gréal... dont l'auteur s'exprime ainsi : « L'an de grâce nostre
- « Seigneur mil iiijc iiijxx, au mois d'octobre, vers la fin, m'a esté com-
- « mandé par mon tres hault et redoubté seigr Jehan Loys de Savoie,
- « evesque de Geneve, a moy Guillaume de la Pierre, son tres humble,
- « obéissant et petit serviteur, de escrire en la forme que vous voyez, toute

¹ Mémoire historique sur l'élection des évêques de Genève, 2° partie, dans M. D. G., t. V, p. 184. — Sur cet épiscopat, voir J.-A. Gautier, Histoire de Genève, t. I, p. 366 et suiv.

² Outre les quatre billets publiés ci-après, voir : 1° les brouillons de deux lettres attribuées à l'année 1474, Arch. de Genève, P. H., nº 690 bis; adressées au duc de Milan et au magistrat de Florence, elles ont trait aux marchands de ces deux villes qui fréquentaient les foires de Genève, et peuvent fort bien être l'œuvre d'un secrétaire ou d'un conseiller; — 2º deux lettres à Yolande, duchesse régente de Savoie et belle-sœur de l'évêque, datées de Genève, 13 et 14 septembre 1474; elles se rapportent aux dissensions qui régnaient alors au sein de la maison de Savoie et sont imprimées dans Guichenon, Histoire généalogique de la royale maison de Savoie, t. IV. Preuves (Turin, 1780, in-fol.), p. 424, et, d'après lui, par J.-A. Galiffe, Matériaux pour l'histoire de Genève, t. I (Genève, 1829, in-8), p. 323 et 325; — 3° une lettre à la même, datée de Genève, 19 janvier 1475, et relative aux négociations avec Berne; voir Registres du conseil de Genève, t. II (Genève, 1906, in-8), p. 339 n. 1; — 4° une lettre écrite aux syndics de Genève, de Conthey en Valais, le 11 novembre 1475, pour demander l'envoi des trois plus grosses pièces d'artillerie conservées à la Maison de ville; impr. dans Galiffe, Matériaux, t. I, p. 326; - 5° une lettre à Bonne de Savoie, duchesse de Milan, sa sœur, de Pignerol, 11 avril 1478; impr. dans F. Gabotto, Lo Stato Sabaudo da Amedeo VIII ad Emanuele Filiberto, t. II (Turin, 1893, in-8), p. 235 n. 2.

que la presque totalité de son bagage épistolaire a dù se perdre, à moins que les archives de Turin ou de Milan ne nous réservent encore d'heureuses surprises.

Cependant, parmi les pièces inédites de ce dossier, tel billet autographe de l'année 1477, laconique et brutal, illustre à merveille l'un des gestes familiers de Jean-Louis, celui du quémandeur d'argent, bien connu de ses sujets de Genève. Qu'on en juge plutôt ¹:

Aux sindiques de Genève

« Girardin ² et vous les santiques, je vous mande que dites a Jehan Clerc ³, coment qu'il soyt, que aye cent escus et qu'il n'y ayt faulte.

Jehan Loys de Savoye. »

- « l'hystoire de la Table Ronde et mettre par volupmes autant de livres « quy s'en pourront trouver touchant icelle matiere, et, pour ce qu'ils sont « ecrits en langage ancien et le plus en langue picarde, m'a commandé le « mettre en françois, et poursuivre toute icelle matiere tant qu'il s'en « puisse trouver la fin. » (Note tirée des Papiers Mallet, conservés à la Bibliothèque de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.) Sur le degré de culture des princes de Savoie au XIV^{me} et au XV^{me} siècle, consultez Gabotto, op. cit. t. III (Turin, 1895), p. 235 et suiv.
- ¹ Arch. de Genève, P. H., n° 694, sans date; autographe, à l'exception de l'adresse qui est au dos. Au dos également, le secrétaire du Conseil a écrit: « Presentata hec lictera sindicis in consilio die sabbati XIX aprilis et Domo communi, et lecta coram Bisanczono Dorires, B. Bernardi, sindicis; Ravinelli, Jo. Clerici, P. Jaqueti, R. Privissini, P. de Nanto, N. de Nanto, M. Mistralis, P. Cortagiez, Jo. de Orseriis. » Cette liste indique l'année 1477, bien que la séance du 19 avril ne figure pas dans le registre. Deux des syndics, Nergaz et Blancmantel, avaient été délégués, le 18, à Annecy, où une « journée » se tenait pour le rétablissement de la paix entre les Cantons suisses et la Savoie. L'évêque Jean-Louis s'y trouvait aussi, et ce fut sans doute au moment où s'ouvrirent les négociations, qu'il adressa aux syndics de Genève le billet qu'on vient de lire. Voir Reg. du Cons., t. III (Genève, 1911, in-8), p. 17 n. 1 et 20 n. 3.
- ² Girardin Blancmantel, l'un des syndics de 1477 ; il tenait de près à la cour de Savoie; cf. Galiffe, *Matériaux*, t. Î, p. 332-333.
- ³ Marchand, originaire de Florence, reçu bourgeois le 14 septembre 1473, conseiller le 1^{er} août 1475; il fut désigné, le 14 février 1476, pour achever

On voit que, pour garnir sa bourse, le prince-évèque de Genève n'y mettait guère de formes. Il s'inquiétait peu, en pareil cas, de savoir dans quelle situation se trouvaient ses sujets. Au moment où ce billet fut écrit, la ville venait d'échapper à l'agression des bandes suisses de la « Folle vie », en renouvelant l'engagement de payer sans retard la lourde contribution de guerre qui lui avait été imposée en 1475, et elle se débattait dans de terribles embarras financiers ¹.

Si nous poursuivons l'examen des lettres de Jean-Louis de Savoie, notre attention est attirée par trois billets adressés aux syndics et bourgeois de Genève; ils sont entièrement de la main de l'évêque et sans autre date que celle du lieu². Deux d'entre eux ont été écrits à Venise; par la note dont le secrétaire du Conseil les a munis à leur arrivée, nous savons que le premier fut présenté aux syndics le 13 avril 1480 et que le second a été reçu à Genève le 15 mai suivant, ce qui permet de fixer à peu près la date où ils furent envoyés. Le troisième est écrit « en gallée », et cette expression nous autorise à le rapprocher des deux autres. Dans ce dernier billet, l'évèque parle de ceux qu'il a laissés pour gouverner « le sien » jusqu'au retour du voyage qu'il va faire. Grâce aux relations de trois pèlerins qui s'embarquèrent à Venise, en 1480, pour visiter les Saints Lieux, nous connaissons le but de ce voyage.

L'un de ces voyageurs est le moine dominicain Félix Schmidt, plus connu sous le nom latin de Fabri, un Zuricois fixé à Ulm, qui fit à deux reprises le pèlerinage de Terre Sainte et qui a laissé de ces voyages un récit plein d'intérêt dans son *Evagatorium in*

le recouvrement de la taille décrétée en vue de la contribution de guerredue aux Suisses, vu que, dit le registre, « dicit in hoc velle servire communitati sine custu... et quod bene cognoscit aurum esse bonum et pravum, » Reg. du Cons., t. II, p. 220, 295, 379, 422 et 423; cf. M. D. G., t. VIII, p. 420.

¹ Reg. du Cons., t. III, p. 2 n: 1, 4 n. 1, 7 n. 2.

² Arch. de Genève., P. H., n° 694. Ces billets ont été publiés sans commentaire par Galiffe, *Matériaux*, t. I, p. 321-323; cf. Reg. du Cons., t. III, p. 140 n. 3.

Terræ Sanctæ, Arabiæ et Egypti peregrinationem¹. La première fois, Félix Fabri quitte Ulm le 14 avril 1480 et atteint en quelques jours Venise, avec un jeune seigneur souabe confié à sa garde ². Arrivés au bord de la lagune, ils gagnent la ville en barque, et comme ils ne savent pas un mot d'italien, ils se font conduire au «fondique» des Allemands, — le grand entrepôt que les marchands de cette nation possédaient à Venise, — où ils s'informent de l'hôtellerie des chevaliers et des pèlerins. Un compatriote les conduit à celle de Saint-Georges, qui est «grande et recommandable». «Et là, dit Fabri, nous trouvâmes un grand nombre de seigneurs, venus des diverses contrées du monde et qui, liés par le même vœu que nous, se proposaient de passer la mer pour visiter le très saint sépulcre du Seigneur Jésus. Il y avait encore, dans d'autres hôtelleries, beaucoup de pèlerins, prêtres et religieux ou laïques, nobles et roturiers..., et en particulier deux évêques, le seigneur évêque de Genève et le seigneur évêque du Mans³, accompagnés de nombreux familiers et serviteurs; tous attendaient là le départ du navire... »

Et ce qui frappe le plus Fabri, dans cette troupe bigarrée, c'est la présence de six femmes pieuses et fortunées, d'un âge assez avancé, mais qui n'en étaient pas moins résolues à prendre part au lointain voyage, malgré l'opposition d'une partie des pèlerins humiliés de subir une telle compagnie. « J'admirai l'audace de ces vieilles dames, auxquelles le fardeau des ans permettait à peine de se tenir debout, et qui, oublieuses de leur faiblesse et poussées par un désir ardent de la Terre Sainte, ne craignaient pas de se joindre à la cohorte des jeunes chevaliers et de partager les fatigues du sexe fort. » Le bon moine trouverait aujourd'hui le monde bien changé!

Les deux autres voyageurs auxquels nous devons une relation du pèlerinage de 1480, l'auteur anonyme du *Voyage de la saincte* cyté de Hierusalem⁴, probablement un clerc habitant Paris, et le

¹ Publié par C.-D. Hassler, t. I (Bibliothek des Literar. Vereins in Stuttgart, II), Stuttgart, 1843, in-8.

² *Ibidem*, p. 29-31.

³ Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, 1476-1506.

⁴ Publié par Ch. Schefer, dans le Recueil de voyages et de documents

370

Milanais Sancto Brascha¹, qui fut chancelier du duc Ludovic Sforza, signalent l'un et l'autre la présence de l'évèque de Genève parmi les pèlerins réunis à Venise au printemps de cette année. Le premier note que la suite du prélat se composait de onze personnes.

La Terre Sainte, Jérusalem, tel était donc le but du voyage entrepris par l'évêque Jean-Louis; les trois billets datés : « à Venise », ou « en gallée », ont été écrits pendant qu'il attendait dans cette ville, alors le port d'embarquement de presque tous les pèlerins, le départ du navire qui devait conduire et ramener la caravane. Nous savons que ce départ avait lieu régulièrement, chaque année, à l'époque de l'Ascension, fête qui tombait au 11 mai en 1480².

* *

Jean-Louis de Savoie avait quitté Genève depuis un certain temps. Les registres du conseil de Berne nous apprennent que dès le 14 février, il était attendu dans cette ville dont il était combourgeois, et que le 20 du même mois ce conseil tint séance en l'honneur de l'évêque de Genève « qui a l'intention d'aller à Jérusalem ³ ». Le même jour, Jean-Louis obtint des magistrats bernois une escorte et un passeport pour traverser en sécurité

pour servir à l'histoire de la géographie depuis le XIII^{me} jusqu'à la fin du XVI^{me} siècle, II (Paris, 1882, in-8), p. 111-1v et 26.— Cette publication nous a été signalée par M. Théophile Dufour, auquel nous exprimons ici notre sincère reconnaissance.

- ¹ Sur ce personnage et son *Viagio al Sepulchro*, voir Ch. Schefer, dans l'Introduction au *Voyage* cité ci-dessus, p. xxxIII-xL, où se trouve une brève analyse de cette relation dont les diverses éditions sont aujourd'hui fort rares.
- ² Sur les conditions générales dans lesquelles s'effectuait alors le pèlerinage de Terre Sainte, voir M. de Diesbach, Les pèlerins fribourgeois à Jérusalem (1436-1640), dans les Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, t. V (1893), p. 198-206.
- ³ Arch. de Berne, Ratsmanual, vol. 28, p. 130 et 138. Nous devons la communication des documents bernois relatifs au voyage de Jean-Louis à M. le D^r H. Türler, archiviste d'État du canton de Berne, que nous remercions vivement de son obligeant concours.

les terres de Berne, et le Conseil envoya à Pierre Steiger, châtelain des Ormonts et d'Aigle, l'ordre de veiller sur l'évêque, « qui va passer la montagne pour ses affaires, » et de l'accompagner au besoin, afin qu'il ne lui advienne aucun mal¹. C'est donc à la fin de février que l'évêque gagna l'Italie, par le Grand-Saint-Bernard ou le Simplon et sans repasser par Genève ².

Cependant les bourgeois de Genève, en loyaux sujets, s'associaient à l'entreprise de leur maître. Le mardi 4 avril, le Conseil décida qu'il se ferait une procession générale « en l'honneur de notre illustre seigneur évèque, afin que Dieu le conduise³ ». Cette démonstration d'intérêt vient à l'appui du jugement que Bonivard porte sur les rapports de cordialité relative qui existaient entre l'évèque Jean-Louis et les Genevois⁴: « Il n'y eut oncques evesque a Geneve duquel l'on parlast plus et aussi duquel soit memoire qui fist plus de choses. Il se faisoit obéir a ses subjects en sorte qu'il ne failloit luy refuser chose qu'il demandast, mais aussi il vouloit tout cela a part luy, et les gardoit que aultre que luy ne les pillast. Et enduroient de luy paciemment tout ce qu'il leur faisoit, et ne l'aymoient pas moins qu'ilz le craingnoient. » Et Bonivard s'explique mieux encore en ajoutant que bien que Jean-Louis fût de la maison de Savoie et qu'il eût six frères, « il ne souffrit oncquez que piece de eulx mist le museau dedans Geneve pour y occuper sa jurisdiction ni rompre les franchises et libertez de la ville ».

Un voyage en Terre Sainte, à cette époque, était une affaire autrement sérieuse que de nos jours. Le père Fabri rapporte que le dimanche 9 avril, octave de Pàques, jour où se célébrait la dédicace annuelle de l'église des dominicains d'Ulm, après avoir prêché devant une nombreuse assemblée, il annonça publiquement son départ, exhortant ses auditeurs à prier Dieu pour

¹ Arch. de Berne, Teutsch Missivenbuch D, fol. 340.

² Le 25 février, le vicaire épiscopal et l'administrateur d'Abondance apportent et font lire au conseil de Genève une lettre de l'évêque, Reg. du Cons., t. III, p. 126-127.

³ Reg. du Cons., t. III, p. 135.

⁴ Chroniques de Genève, éd. G. Revilliod t. I (Genève, 1867, in-8), p. 221-222.

son heureux retour. Après le chant de la Résurrection, il entonna le cantique des pèlerins : In Gottes Namen fahren wir seiner Gnaden... Le peuple chanta avec lui et beaucoup éclatèrent en pleurs. « Nombreux étaient ceux, hommes et femmes, qui étaient tourmentés et troublés par la crainte, — que je partageais moi-même, — que je ne trouvasse la mort au milieu de si grands périls 1. »

Il est douteux que le sentiment religieux, qui se manifeste si fortement dans cette scène, ait eu une part aussi grande à la détermination de Jean-Louis de Savoie qu'à celle de Fabri. Les courts billets de l'évêque ne fournissent pas d'éclaircissements sur les motifs réels de son pèlerinage, mais ce que nous savons de son caractère, aussi bien que la suite de cette histoire, ne nous laisse guère l'illusion qu'il y ait été poussé par une dévotion très profonde.

Le 13 avril, peu de jours après l'organisation de la procession, le conseil de Genève vit arriver la première lettre de l'évêque Jean-Louis²:

Aux sanctiques de Geneve

« Santiques, je me recomande a vous. J'ay entendu que les Brumers et Chausart ont estés a Geneve et que n'en avés fet aultre conte, dont ne suis point content de vous. Et, pour tant, je vous avise que d'issy en avant fettes aultrement et par maniere qu'aye cause de moy contenter de vous et que, s'yl y retornet, qu'en fassés coment l'on doyt fere de traytres. Et adyeu, fettes par maniere qu'au retour aye cause de moy contenter de vous. Escript a Venise de la main de

Jehan Loys de Savoye.»

Je reviendrai tout à l'heure sur l'incident dont cette lettre parle en termes assez obscurs, pour chercher à expliquer qui étaient ces traîtres dont la venue à Genève avait si fort mécontenté et effrayé Jean-Louis de Savoie, qu'il jugea nécessaire

¹ Evagatorium, éd. citée, t. I, p. 28-29.

² Arch. de Genève, P. H., nº 694. Au dos, à côté de l'adresse, le secrétaire du Conseil a écrit : « XIII^a aprilis octuagesimo fuit presentata dominis sindicis ». — Impr. dans Galiffe, *Matériaux*, t. I, p. 322.

d'adresser aux syndics de sa ville épiscopale un énergique gardeà-vous. Le Conseil s'émut de ces reproches et, sans retard, écrivit et fit porter à l'évèque une missive à laquelle le prélat répondit sur un ton très radouci. Voici ce billet, reçu à Genève le 15 mai, en même temps qu'une lettre de Pierre de Pesmes, trésorier et maître d'hôtel du prince-évèque et l'un de ses compagnons de voyage. Ces deux pièces furent déposées aux archives, où seule la première s'est conservée jusqu'à nos jours 1.

Aux sindiques et bourgoys de ma cyté de Geneve

« Messieurs de ma cyté, je me recomande a vous. J'ay receu vostre lettre par Lyguot² et veu aussy le bon volloyr qu'avés envers moy, dont vous mercie de bon cueur, vous priant que tenés tousjours main a mes officiers et que vous y employés coment pour ceulx qui representet ma personne. Et ne ayés crainte de ryens, car Dyeu mercy vous avés bon mestre et amy en moy, et le cognoestrés a mon retour, lequel se Dyeu plet scera brief. Se nul de ceulx du comandeur de Ranvers ne aultre ne m'arssenssis³, ne cregniés que ne les mettés en lyeu ou les treuve. Et adyeu. Escript a Venise de la main de vostre bon mestre

Jehan Loys de Savoye. »

¹ Arch. de Genève, P. H., n° 694. Au dos, où se trouve l'adresse, cette note : « Recepta die XV maii, anno LXXX; » voir Reg. du Cons., t. III, p. 140. — Impr. dans Galiffe, Matériaux, t. I, p. 322.

 $^{^2\,}$ Le nom de Lingot est porté à cette époque par plusieurs bourgeois de Genève.

³ Ce mot, dont la lecture ne semble pas douteuse, est difficile à expliquer. Galiffe a lu: m'arssenssie et il interprète: m'assassine, ce qui n'est guère justifiable. Il rattache d'ailleurs la proposition hypothétique: se nul de ceulx..., à ce qui précède et place le point après marssenssie. Mais cette ponctuation prive la phrase suivante de tout sens satisfaisant. M. le professeur Ernest Muret, auquel nous avons soumis ce passage, nous écrit: « Plus j'y pense, plus je suis disposé à reconnaître dans ce difficile marssensis un composé de sentir. Le Dictionnaire de Godefroy a un exemple de sensist, tiré de Commines. Dans les patois savoyards, le préfixe re est quelquefois représenté par la syllabe ar. Ce serait donc ressentir, auquel

La mention du commandeur de Ranvers nous laisse pressentir les dangers que Jean-Louis de Savoie redoutait pour sa ville de Genève. Il est probable qu'il faut voir dans les *Brumers* et les *Chausart*, dont parle la première lettre de l'évêque, des partisans ou des émissaires de ce personnage bien connu dans l'histoire de Genève et dont le rôle doit être rappelé ici pour l'intelligence des deux billets que l'on vient de lire.

* *

Jean de Montchenu, commandeur de Saint-Antoine de Revel (soit Ranvers) en Piémont, avait été nommé vicaire général de l'évêque Jean-Louis en 1471 ; dès lors il fut pendant plusieurs années le conseiller favori et tout puissant de son maître. Intermédiaire

j'attribue le sens de « avoir ou témoigner du ressentiment à quelqu'un, en vouloir à quelqu'un . Ce verbe étant précédé d'une négation, j'interprète : « quand même quelqu'un... ne manifesterait aucun ressentiment contre moi, ne craignez pas... ». Mais je confesse que tout cela me satisfait très peu et je vous donne ces explications que comme un pis-aller. » — M. le professeur J. Désormaux, à Annecy, nous écrit de son côté: « Pour moi, comme pour M. Muret, le mot difficile est bien un « savoyardisme ». J'y vois un composé de sentir, comme M. Muret; c'est le terme archêntre, répandu en Savoie. Mais voici en quoi nos explications diffèrent. Ce verbe composé n'a pas seulement le sens de sentir : il signifie aussi percevoir. flairer. La phrase énigmatique offre une inversion : « nul » n'est pas le sujet, mais le complément direct. Je lis donc : « Si vous me flairez (découvrez) quelque partisan du commandeur de Ranvers ou autre, ne craignez pas de le mettre en lieu... ». M'arssenssis pourrait être pour m'arssenssié(s) ou m'arssenssié, comme le proposait Galiffe; mais une 2º personne du pluriel, et non une 3e personne du singulier. Au point de vue de la syntaxe, il ne manque pas, je crois, de raisons ni d'exemples pour légitimer cette interprétation du tour négatif: « se nul... ne... ». Quant au sens ainsi fourni, il s'adapte bien à la suite des idées et à tout le passage. » — Nous remercions vivement nos deux correspondants de l'intérêt qu'ils ont bien voulu prendre à ce petit problème.

¹ Mallet, loc. cit., p. 182 et 298; cf. Reg. du Cons., t. II, passim (voir l'Index, verbo Montecanuto). La Chronica latina Sabaudiæ, éd. D. Promis, dans Monumenta Historiæ Patriæ, Scriptores, t. I, col. 653, décrit, en termes peut-être un peu forcés, la tyrannie et l'immoralité de Ranvers; cf. Bonivard, Chroniques, t. I, p. 261.

habituel entre le prélat et les Genevois, il à associé son nom à la plupart des mesures arbitraires qui signalèrent à cette époque l'administration de Jean-Louis. Le crédit dont il jouissait auprès de celui-ci lui valait aussi une grande influence dans les affaires générales de la Savoie, où la régence de la duchesse Yolande s'exercait au milieu de troubles incessants, par suite des compétitions des grands et de la lutte des factions. Lorsqu'en 1476 le roi de France Louis XI mit à profit les défaites de Charles-le-Téméraire pour s'assurer un véritable protectorat sur l'état savoyard, il réussit à détacher Ranvers du parti de Bourgogne et à le gagner au parti français 1. Suivant un ambassadeur milanais, le roi disait alors de son nouveau serviteur ² : « Le commandeur a deux défauts, il est en même temps avare et orgueilleux. S'il n'était que l'un ou l'autre, ce serait vite fait d'y pourvoir. A l'avarice, on donnerait tant qu'on le ferait se tenir coi; à la vanité, on donnerait fumée et dignités. Mais c'est le diable de trouver une médecine qui convienne à la fois à ces deux grands maux! » Cependant en une telle science, Louis XI était passé maître. Par l'accord de Roanne (22 juillet 1476)³ — qui attribuait à l'évèque Jean-Louis le gouvernement de la Savoie et à son frère, Philippe de Bresse, celui du Piémont — le roi accorda de sérieux avantages à Ranvers et au sire de Pontverre, son frère, et en fit ainsi des agents zélés de sa politique savoyarde. Il acheva de s'attacher le

¹ L'historien Commynes, à propos des négociations qui s'engagèrent entre la France et la Savoie au lendemain de la bataille de Morat, en juillet 1476, parle de l'évêque de Genève, « qui estoit homme tres voluntaire et gouverné par ung commendeur de Ranvers. Le Roy fist tracter avecques ledit evesque et son gouverneur, commandeur de Ranvers, en maniere qu'ilz mirent entre les mains dudit seigneur le duc de Savoye et ung petit frere...», Mémoires, éd. B. de Mandrot, t. I (1901), p. 365; — cf. Gabotto, op. cit., t. II, p. 192 et suiv.

² Lettre de Pietrasanta, 22 juillet 1476, citée par Gabotto, loc. cit., p. 196 n. 3.

³ Gabotto, *loc. cit.*, p. 197-199. Cet accord fut en grande partie annulé par celui qui fut conclu, le 2 novembre suivant, entre le roi et sa sœur, la duchesse Yolande de Savoie, délivrée de la captivité bourguignonne, *ibidem*, p. 213.

commandeur en lui donnant, en 1477, l'évèché d'Agen, en 1478 celui de Viviers¹.

Quant à l'évêque Jean-Louis, contraint par l'issue des guerres de Bourgogne de chercher un appui auprès du roi de France, il n'avait pas embrassé cette cause avec la même ardeur que son conseiller. Il n'inspirait pas confiance à Louis XI et ne conserva que peu de mois le gouvernement de la Savoie². En 1477, comme s'il souhaitait créer un contrepoids à l'influence française, il se rapprocha des Cantons suisses et conclut un traité de combourgeoisie avec Berne et Fribourg³. S'il faut en croire Bonivard, il était encouragé dans cette attitude à demi-hostile à la France par le nouveau favori qui avait pris auprès de lui la place de Ranvers, le comte Pierre de Chissé. Quoi qu'il en soit, entre l'évèque et son ancien ami la rupture fut bientôt complète. Un matin du mois de septembre 1479, le commandeur et ses frères, les Montchenu, envahirent la maison que Jean-Louis habitait à Genève, dans le quartier de Rive, et s'emparèrent de Chissé qu'ils emmenèrent prisonnier en France 4.

L'idée de supprimer de cette façon un rival détesté ou un conseiller dangereux n'était pas nouvelle. Ranvers lui-même, peu d'années auparavant, avait été victime d'un semblable attentat ⁵. Mais tandis que la Chronique latine de Savoie rapporte cet incident comme une de ces voies de fait si fréquentes à cette époque, Bonivard affirme que l'enlèvement de Chissé fut exécuté sur l'ordre même de Louis XI, qui voulait éloigner de l'évêque de Genève une influence contraire à la sienne. Et de fait, il y eut certainement alors une étroite relation entre les agissements de

¹ C. Eubel, *Hierarchia catholica medii ævi*, 1431-1503, p. 296 et 93. Il occupa ce dernier siège jusqu'à sa mort, survenue avant le 14 février 1498, date de la nomination de son successeur.

² Gabotto, loc. cit., p. 214.

³ Voir Reg. du Cons., t. III, p. 46 n. 1.

⁴ Comparez le récit de Bonivard, Chroniques, t. I. p. 261-264, à celui de la Chronica latina Sabaudiæ, loc. cit., col. 659. C'est à cedernier que nous devons la date exacte de l'enlèvement de Chissé que Bonivard place induement au 3 janvier 1476, par une confusion avec un incident mentionné ci-après. Voir Gautier, Histoire de Genève, t. I, p. 418-419.

⁵ R. C., t. II, p. 412; cf. Chronica latina Sabaudia, loc. cit., col. 653.

Ranvers et la politique de Louis XI en Savoie. Une lettre adressée par le conseil de Berne à celui de Fribourg, le 14 janvier 1480¹, en fournit la preuve. Il v est parlé, en termes malheureusement peu explicites, des négociations engagées entre le roi de France et l'évêque de Genève à propos du seigneur de Ranvers, et à propos du serment que le roi voudrait obtenir de l'évèque et de la pension qu'il serait disposé à lui accorder. Une ambassade de l'évêque et de la ville de Genève, venue à Berne pour traiter du règlement final de la contribution de guerre de 1475, avait demandé conseil sur la conduite à tenir à l'égard des ouvertures du roi. Les Bernois se montrèrent très réservés dans leur réponse : l'évêque, dirent-ils, a de bons conseillers, mieux informés qu'eux de toute cette affaire ; s'il peut vivre en bons termes avec le roi, sans négliger pour cela les intérêts de la maison de Savoie, cela leur plaira fort; ils ne s'opposeront pas à ce que le prélat décidera pourvu que, comme il en a l'intention, la combourgeoisie conclue avec eux et leurs alliés de Fribourg soit réservée.

On le voit, au début de l'année 1480, l'évèque Jean-Louis hésitait sur le parti qu'il devait prendre. Son neveu, le duc Philibert I^{er}, alors dans sa quinzième année, venait d'être conduit à la cour de France, à Chinon². Là il était plus que jamais dans les mains de son protecteur, le roi Louis XI, qui lui fit signer, le 19 janvier 1480, la nomination de Louis de Seyssel, comte de La Chambre, aux fonctions de gouverneur des états de Savoie, tant en

¹ Arch. de Berne, Teutsch Missivenbuch D, fol. 327 v°: « Es sind jetz zu uns komen unsers herrn des bischofs und der statt von Jänff botschaft und haben uns zu erkennen geben etlich händel des küngs und des beruerten unsers herrn von des herrn von Ranvers, des eyds, so der küng von im zu haben begert und der pension im also zu ordnend und darin unsern rat begert, daruff wir kurtz geantwurt, unser herr von Jänff hab so träffenlich rät und denen handel und gestalt diser sach vil bas dann uns kündt sy, deshalb sy ouch des fürer wüssen zu raten. Aber so vil er mit dem küng wol lebe, gevall uns vast und ouch daby, das sin gnad das hus Safoy bedänck, wo er dann uns, als er meint, mit üwer lieb vorbehalt, lassen wir ouch geschechen. » (Texte communiqué par M. le Dr H. Türler).

² Par les soins de Philippe de Commynes, *Mémoires* éd. Mandrot t. II (1903), p. 45 n. 5.

deçà qu'au delà des Monts¹. L'évèque Jean-Louis dut se rendre compte que le moment n'était pas venu pour lui de reprendre, dans le gouvernement savoyard, le rôle actif qu'il avait joué jadis et qu'il ambitionnait de jouer encore. C'est peut-être dans les circonstances délicates où il se trouvait qu'il faut chercher la cause principale de sa décision d'accomplir un pèlerinage en Terre Sainte.

Aussi longtemps qu'une réconciliation n'était pas intervenue entre l'évèque, cruellement offensé par la violence qu'il avait subie, et son ancien favori, le vindicatif Ranvers, dont la cause était soutenue par le clan turbulent des Montchenu, la ville de Genève était exposée à un coup de main. Avant de s'éloigner pour une absence qui devait durer plusieurs mois, Jean-Louis de Savoie tint à recommander lui-même sa ville épiscopale à ses combourgeois de Suisse. Tel fut sans doute le motif du détour que nous lui avons vu faire à son départ. De leur côté, les bourgeois de Genève n'étaient pas sans inquiétude. Pendant la première partie de l'année 1480, nous voyons le Conseil entrer dans les vues de l'évèque et prendre toute une série de mesures extraordinaires pour renforcer le guet — auquel tous les citoyens furent astreints « pendant l'absence du seigneur évèque » (41 avril), — pour régler la fermeture et améliorer la défense des portes, pour réparer la muraille et supprimer les jours que les habitants avaient ouverts induement sur le rempart². L'attitude

¹ Gabotto, op. cit., t. II, p. 264.

² Voir le registre du Conseil (t. III), à la date des 17 et 22 février; 7, 17, 21 et 24 mars; 11 et 25 avril; 11 et 12 mai; 6, 13 et 27 juin; 25 juillet; 16 août et 1^{er} octobre. Que ces mesures fussent prises surtout contre les Montchenu, c'est ce qui résulte des décisions suivantes : le 24 mars (t. III, p. 133), une porte et des fenêtres existant dans la maison du seigneur de Ranvers, dans les murailles de la ville, devront être fermées afin que l'on ne puisse pénétrer par là dans l'intérieur de la ville; le 11 mai (p. 139), il est question du guet qui doit se faire à cause de ceux de Pontverre; enfin le 12 mai (p. 140), une lettre du duc Philibert, de retour en Savoie, demande qu'on ne laisse pas entrer dans la ville un serviteur des seigneurs de Montchenu, nommé Bialet.

loyale et ferme des Genevois à cette occasion leur valut la haine tenace du commandeur de Ranvers et des siens¹.

* *

Il est temps de retourner à Venise où l'évèque Jean-Louis, qui s'y trouvait déjà au commencement d'avril, dut attendre deux mois au moins le départ du pèlerinage annuel. Il en profita sans doute pour visiter les curiosités de la riche cité, « grande comme la moitié de Paris²». Avec les autres pèlerins, il assista aux réjouissances provoquées par la paix conclue entre Venise et le pape Sixte IV, et admira la magnificence déployée dans les processions de l'Ascension et de la Fète-Dieu. Comme eux, il put voir traîner tout autour de la place Saint-Marc le corps d'un Juif, qui s'était donné la mort dans la prison où il attendait, avec quelques coreligionnaires, la condamnation inévitable réservée au crime de meurtre rituel dont les malheureux étaient accusés.

Au moment où s'achevaient les préparatifs du départ, un navire entre dans le port, porteur de graves nouvelles³: l'empereur des Turcs, Mahomet le Grand, a mis le siège devant Rhodes; la mer est infestée par les vaisseaux des infidèles; pour cette année, le passage en Terre Sainte est impossible. Ces nouvelles sèment la division parmi les pèlerins de races diverses qui avaient retenu leur place sur la galère commandée par le noble Vénitien Agostino Contarini. Cependant, après un nouveau délai, le gouvernement de Venise autorise le départ du navire pour Corfou, où le capitaine général, mieux au courant de la situation, saura dire aux pèlerins s'ils peuvent se risquer plus loin.

Le 1er juin, jour de la Fète-Dieu, ceux-ci, au nombre d'une

Voir la lettre de défi adressée à la ville de Genève, le 21 février 1483, par Ranvers, dans Mallet, mémoire cité, M. D. G., t. V, p. 212; cf. p. 314;
 Reg. du Cons., t. III, p. 245-256, 276, 277, 282, 321.

² Le Voyage de la saincte cité de Hierusalem, éd. citée, p. 11; c'est à cette relation, p. 13, 22, 23 et 27, que nous empruntons les quelques détails qui suivent.

³ Fabri, *Evagatorium*, éd. citée, t. I, p. 32. Sur les préparatifs des pèlerins, voir le *Voyage* déjà cité, p. 23-26, et M. de Diesbach, *loc. cit.*, p. 199 et suiv.

centaine, sont invités à s'embarquer. Mais leur navire passe encore plusieurs jours dans le port, attendant un vent favorable¹. C'est alors, sans doute, que l'évèque Jean-Louis adressa aux syndics et bourgeois de Genève un dernier billet, écrit « en gallée ² » :

Aux sindiques et aultres de Geneve

« Sindyques et vous aultres de ma cité, je me recomande à vous. J'ay entendu le bon volloyr qu'avés a moy et a ceulx de mon conseil, dont vous mercie de bon cueur, vous priant qu'en sessy vullyés continuer, en ballyant toute ayde et faveur a ceulx qu'ay layssé pour gouverner le myen jusques a mon retour, que nule ovre de fet ne oultrage leur soyt fet, ainssy que voudriés fere pour moy. Je m'en voyx fere mon voyage, se Dyeu-plet et Nostre Dame, ma bonne metresse. Fettes bon guet et prenés painne après qu'en la cité ne se fasset chose mau fayte. Et a Dyeu, mes amys, au quel je prie qu'il vous preservet et gardet. Escript en gallee de la main de

Vostre bon mestre Jehan Loys de Savoye. »

On remarquera le ton singulièrement amical de cette lettre. L'assurance que l'évêque avait reçue du bon vouloir des Genevois suffit-elle à l'expliquer? Ou bien l'émotion du départ, l'appréhension des Turcs et des autres dangers auxquels il allait s'exposer, n'ont-elles pas contribué à amollir à cette heure le cœur du prélat? — Dans son journal de voyage, le père Fabri fait un aveu naïf ³. A peine s'est-il séparé du révérend père prieur de son couvent, qui l'avait accompagné jusqu'à la petite ville souabe de Memmingen, qu'il sent s'évanouir son enthousiasme pour les Lieux Saints; la tentation presque insurmontable d'abandonner son entreprise s'empare de lui et la peur de la mer grandit dans

¹ Voyage, p. 29. — Fabri (p. 33) estime à 110 le nombre des pèlerins; l'auteur du Voyage à 80 ou 100, et S. Brascha à 90 (Voyage, p. 26 et xxxiv).

² Arch. de Genève, P. H., nº 694. L'adresse est au dos. — Impr. dans Galiffe, Matériaux, t. I, p. 321.

³ Evagatorium, p. 29.

son cœur. « Et j'avais plus grand désir, confesse-t-il, de voir la Souabe que la terre de Chanaan, et Ulm m'attirait davantage que Jérusalem...» — Il se peut bien qu'un sentiment de mème nature troublât l'àme de Jean-Louis (le Savoie, lorsqu'il adressait ses adieux à « ceux de Genève ».

Enfin, le 7 juin, le navire déploya ses voiles au son des trompettes et des clairons et sortit du port ¹. Nous ne le suivrons pas dans sa lente navigation à travers les îles de l'Adriatique. Partout où il relâche, à Parenzo, à Curzola, à Raguse, les pèlerins trouvent la population terrorisée par l'approche menaçante des Turcs qui occupaient depuis peu toute la côte d'Albanie et de Grèce. Une vive alerte se produit au large du port de Valona où se rassemblaient alors, par l'ordre de Mahomet II, une flotte importante et un corps de débarquement qui devaient surprendre Otrante le 11 août suivant.

A Corfou, où le navire arrive sans encombre le 23 juin, le capitaine général vénitien insiste fortement auprès des pèlerins pour qu'ils s'en retournent à Venise ou qu'ils attendent dans quelque port des nouvelles plus favorables². Consternés, les pèlerins demandent à se concerter. Au bout de huit jours, voyant que, malgré tout, la plupart sont résolus à poursuivre leur voyage, le gouverneur cesse de s'opposer à leur dessein. Cependant le courage d'un certain nombre a été brisé par les sinistres prédictions de l'officier vénitien; ils renoncent à leur lointaine entreprise. Parmi eux se trouvent les deux évèques de Genève et du Mans avec tous leurs gens 3. Le patron du navire, qui avait touché

¹ Evagatorium, p. 33 et suiv.; Voyage, p. 29 et suiv. — Sur les relations de Venise avec les Turcs, voir l'Introduction de Schefer au Voyage, p. III et suiv., 36 n. 1, 39 n. 1 et passim. Par le traité de paix du 26 janvier 1479, la République avait fait à Mahomet II d'importantes cessions territoriales, comprenant entre autres la ville de Scutari d'Albanie.

² Evagatorium, p. 36 et suiv.; Voyage, p. 40 et suiv.

³ L'auteur du Voyage (p. 43) parle des vingt pèlerins qui « s'en retournerent de paour du Turc et de ses gens, qui estoyent sur le chemin ou il falloit passer. Entre lesquelz pellerins estoient monseigneur de Genesve et monseigneur du Mans, deux chevalliers d'Allemaigne et des plus grans de la gallee... ». Fabri (Evagatorium, p. 37 et 39), en bon patriote, ne mentionne pas les chevaliers allemands; il évalue à 40 le nombre des

cinquante cinq ducats d'or au coin de Venise pour le prix du passage de chaque pèlerin, n'en rendit que dix et dut réaliser ainsi un beau bénéfice ¹.

Au moment où la galère des pèlerins allait mettre à la voile et reprendre sa route, une scène curieuse, rapportée par Fabri, vient jeter un jour assez piquant sur les dispositions dans lesquelles l'évèque Jean-Louis et beaucoup de ses compagnons avaient effectué la première partie de leur pèlerinage². Lorsque tous ceux qui étaient décidés à persévérer se furent embarqués, l'un d'eux, d'entre les plus sages, réclama le silence et harangua les pèlerins, disant que leur obstination à partir était, humainement parlant, une folie... « C'est pourquoi les seigneurs évèques et nos compagnons les plus nobles, les plus puissants et les plus haut placés — peut-ètre bien aussi les plus avisés — ont renoncé à leur projet et se disposent à rentrer chez eux, suivant les conseils qu'ils ont recus...» Il engage donc ses auditeurs à réformer leur vie, à bord du navire, et à invoquer plus souvent le secours de Dieu et des saints. Aussitôt, d'un commun accord, les pèlerins décident qu'aucun jeu de dés, ni de cartes, ne sera permis désormais à bord; que l'on n'y souffrira plus ni disputes, ni jurements, ni blasphèmes, et que les clercs et les prètres ajouteront chaque jour des litanies aux offices ordinaires. «Avant cette décision, explique Fabri, il se commettait beaucoup d'excès de cette nature : sans cesse, le matin, à vèpres et au milieu du jour, les pèlerins jouaient, surtout l'évêque de Genève et ses gens ;

défaillants. — L'auteur du Voyage (p. 42) prétend que « le grant Turc estoit adverty qu'il y avoit plusieurs grans seigneurs des chrestiens en la dicte gallee lesquelz il desiroit fort a avoir ». De son côté l'éditeur, M. Schefer, suppose que les Vénitiens mirent une insistance particulière à dissuader les deux évêques de continuer leur route parce que la prise par les Turcs de deux personnages aussi considérables aurait été la cause de graves difficultés pour la République; qu'en outre celle-ci ne se souciait pas de voir débarquer à Chypre l'évêque de Genève, beau-frère de la reine Charlotte de Lusignan, prétendante au trône de Chypre qu'occupait alors Catherine Cornaro (Introd., p. xv).

¹ Voyage, p. 43; cf. p. 24-25 et les renseignements tirés du récit de S. Brascha, ibid., p. xxxvII.

² Evagatorium, p. 38-39.

en outre, ils juraient horriblement et se querellaient chaque jour; entre les Français et nos Allemands, c'étaient de perpétuelles contestations. D'où il advint qu'un des serviteurs de l'évêque de Genève frappa un de nos vénérables prètres et encourut l'excommunication. Les Français, en effet, sont des hommes arrogants et très passionnés. Aussi je crois que ce fut par l'effet d'une dispensation divine que ces gens se séparèrent de nous et que la galère fut ainsi purgée. Nous aurions difficilement fait route avec eux jusqu'à Jérusalem sans effusion de sang et perte de quelques vies. »

De nos jours, il arrive encore que, par prévention nationale, le Welche soit accusé un peu légèrement par le Germain de licence dans sa conduite ou dans ses discours. Mais les scènes que décrit le père dominicain sont si bien prises sur le vif, que nous ne saurions guère récuser ce témoin. N'avons-nous pas d'ailleurs, sur ce trait de caractère de Jean-Louis de Savoie, le témoignage concordant d'un bon Genevois, qui n'était pas un saint, François Bonivard¹? « D'aultre costé, dit-il en parlant de l'évèque, en habitz, jeulx, jeurementz, ribleries et aultres excez que ont accoustumé a faire gens de guerre, vl se portoit pour homme de guerre, mais pour veiller, travailler, labourer d'esprit et de corps..., cela ne luy venoit a poinct, en sorte qu'il se monstroit terrible aux foibles et innocent aux fortz; et estoit plus craint par son credit et auctorité, a cause de la maison d'ou yl estoit sorty, que par sa vertu. » L'auteur de la Chronique latine de Savoie, dont le jugement il est vrai ne saurait ètre accepté sans réserve, est encore beaucoup plus sévère lorsqu'il dépeint les mœurs de notre évèque².

Au départ de la galère, les pèlerins qui restaient à Corfou se trouvèrent sur le rivage; ils se raillaient de ceux qui s'étaient embarqués, les traitant de risque-tout et les proclamant perdus.

¹ Chroniques, t. I, p. 222.

² Ed. citée, col. 658: « fuit semper violentus et a bonis moribus alienus »; — col. 660: « valde lubrico et dissolutissimo .. et in habitu laicali et unius armigeri publice incedente »; — col. 662: « radix peccati, pater scelerum, oppressor subditorum, violator et deflorator virginum, homicida volontarius, omnium vitiorum et malorum plenus ».

« Ayant loué un navire, ajoute Fabri, ils retournèrent à Venise, où ils annoncèrent comme une chose certaine que nous étions tombés aux mains des Turcs. Ils répandirent le même bruit dans les villes d'Italie, de France et d'Allemagne, cherchant à pallier leur lâcheté en alléguant nos malheurs 1. »

Mais laissons Fabri et ses compagnons voguer vers les Lieux Saints, et bornons-nous à dire qu'après avoir visité Jérusalem et même Rhodes, dont les Turcs avaient abandonné le siège, le bon moine arriva sain et sauf à Ulm vers la mi-novembre. Quant à Jean-Louis de Savoie, nous ne savons autre chose de son retour sinon que le 5 septembre, le conseil de Genève s'occupe de l'arrivée prochaîne du seigneur évêque². Il décide de charger Claude Viennois, secrétaire épiscopal, qui va à la rencontre de son maître, du soin de régler avec le maître d'hôtel Pierre de Pesmes les détails de l'entrée solennelle dans la ville. Il s'agissait en particulier de savoir si les « habits rouges », qui jouaient un rôle dans les réceptions princières, iraient ou non au devant de l'évêque.

A lire entre les lignes de la brève note que le secrétaire de la ville a insérée dans le registre à ce sujet, on ne peut se garder de l'impression qu'aux yeux du Conseil, un voyage à Corfou ne méritait pas tant de cérémonies.

Victor van Berchem.

¹ Evagatorium, p. 39.

² Reg. du Cons., t. III, p. 150.